



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## N°2024 - 51

### TARIF MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE 2025

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 28 novembre à 09 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20, avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 22

Quorum : **16**

Date de convocation : 21 novembre 2024

#### Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Monsieur DEMAUMONT Franck – Maire de Chalette sur Loing
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard – Maire de Desmonts
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Madame MELZASSARD Corinne – Conseillère municipale de Château-Renard
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé – Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur MESAS Jacques – Maire de Beaugency
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur CHOUIIN Stéphane – Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Madame LEVY Véronique – Maire d'Aulnay la Rivière
- Monsieur LACROIX Bruno – Adjoint au maire de Fleury les Aubrais
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre - Conseiller Départemental

#### Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- |                              |   |                           |
|------------------------------|---|---------------------------|
| - Madame DURANT-GABORIT Anne | à | Madame GALZIN Florence    |
| - Monsieur RIVIERE William   | à | Monsieur BRICHARD Gérard  |
| - Monsieur CAMMAL Francis    | à | Madame MARTIN Valérie     |
| - Madame FLEURY Line         | à | Madame MELZASSARD Corinne |
| - Monsieur JACQUET David     | à | Monsieur LACROIX Bruno    |

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

Madame la Présidente expose que par délibération N°2023-25 du 25 mai 2023, le Centre de Gestion de la région Centre Val de Loire. La création de ce nouveau service a pris effet le 1er juillet 2023.

Le tarif de la mission de médiation préalable obligatoire a été fixé comme suit :

- 400 euros par médiation pour les collectivités affiliées pour 8 heures d'intervention ;
- 500 euros par médiation pour les collectivités non affiliées pour 8 heures d'intervention ;
- 50 euros par heure supplémentaire.

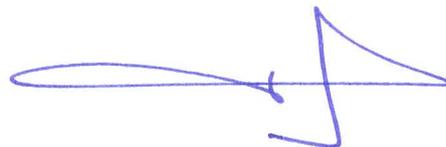
Dans le cadre du déport, les médiations du CDG45 seront assurées par le CDG28 ou le CDG36.

Il est proposé de maintenir ces tarifs pour l'année 2025.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme  
ORLÉANS, le 05 décembre 2024

La Présidente



Florence GALZIN